

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VINZIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Pierre GIRARD, Maire.

**Conseillers :** En exercice : 12      Présents : 8      Pouvoir(s) : 2

Présents : Mme Marie-Pierre GIRARD, M. André VAGNAIR, M. Laurent ROHART, M. John BECHET, Mme Gaëlle BLANC, Monique CHAPPUIS, M. Gérard CHANEL, Mme Fabienne CHANEL

Absent(s) excusé(s) : Mme Héléna BRACHET, M. Bastien FLACON, M. Jean-Paul ARANDEL

Absente : Mme Emilie ROCHETTE

Pouvoir(s) : Mme Héléna BRACHET à M. André VAGNAIR, M. Bastien FLACON à Mme Marie-Pierre GIRARD

Secrétaire de séance : M. Laurent ROHART

### OBJET DELIBERATION N° 2023-09-41

#### BUDGET PRINCIPAL M 57 2023 – REGULARISATION DU COMPTE 181

La Commune procède avec le comptable public à la régularisation d'anomalies budgétaires.

Afin de solder le compte 181 – compte liaison affectation, qui fait apparaître une différence de - 16 104.72 €, il convient de procéder aux écritures budgétaires suivantes qui visent à rectifier l'écriture d'origine passée en 2014.

- Débit du compte 181 :                    16 104.72 €
- Crédit du compte 1021 :                16 104.72 €

Il convient également de régulariser les écritures de gestion des caveaux qui historiquement étaient suivis dans le BP dans des comptes d'immobilisations en cours. Ces immobilisations en cours ont été affectées au budget annexe.

Ces caveaux ont fait l'objet d'une écriture d'affectation au 181 pour un montant de 12469,77 €. S'agissant de stock, l'affectation n'était pas la bonne procédure. De plus, les comptes de stock n'ont pas été suivis. De ce fait le stock inscrit de même que le 181 sont faux.

Afin de repartir sur des bases conformes, je demande que le compte 181 du budget communal soit soldé pour un montant de 12 469.77 € par les écritures suivantes :

- Débit du compte 1068 :                12 469.77 €
- Crédit du compte 181 :                12 469.77 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ.**

**AUTORISE Mme le Maire à passer les écritures telles que présentées ci-dessus.**



Le secrétaire



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdts.  
Pour extrait conforme.

Publié sur le site internet de la commune le :  
25 septembre 2023

GIRARD Marie-Pierre – Maire : Auteur de l'acte